

Chers Docteurs,

Dans le cadre de la poursuite des consultations SNP via la CPTS pour l'année 2025, nous vous informons des modalités d'organisation et d'indemnisation mises en place :

- **Créneaux disponibles** : Désormais, jusqu'à 4 créneaux SNP indemnisés par jour ouvré (du lundi au vendredi) pour l'ensemble des médecins de la CPTS.
- **Indemnisation** :
  - **10 euros** par créneau ajouté à l'agenda.
  - **15 euros** par créneau réservé.

Organisation et consignes pour chaque médecin :

- Vous êtes invité à planifier vos créneaux directement dans l'agenda Doctolib de la CPTS.
- Veuillez vérifier que le total des créneaux ouverts pour une journée (tous médecins confondus) ne dépasse pas 4. Cela garantit que chaque créneau pourra être indemnisé.
- Vous avez la possibilité de placer un créneau SNP que vous prendrez en charge, uniquement si le patient concerné ne fait pas partie de votre patientèle.

Début février, les indemnités seront versées pour les créneaux placés dans l'agenda SNP entre décembre 2023 et décembre 2024.

Nous vous invitons dès maintenant à vous positionner dans l'agenda de la CPTS afin de contribuer à cette organisation et de bénéficier de ces créneaux.

Si vous ne disposez pas encore d'un accès à l'agenda SNP de la CPTS, merci de nous contacter.

Pour toute question ou précision, n’hésitez pas à nous contacter directement.

Contact

CPTS ARTOIS LYS
22 RUE DU 11 NOVEMBRE, 62840, LAVENTIE

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire